

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 mars 2024**

Convocation du 05/03/2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 17

L'An deux mille vingt-quatre, le douze du mois de mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

**Excusées :**

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick  
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

**Secrétaire de séance** : M. Guillaume DUDÉ

DCM2024-03-020 **Attribution subvention association ADMR du Pays Allonnais**  
Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 ;

Considérant que les actions de l'association ADMR du Pays Allonnais présentent un intérêt pour la commune,

Sur proposition de la commission de finances,

Après analyse et en avoir délibéré :

Décide d'accorder une subvention de 1 750€ à l'association ADMR du Pays Allonnais.  
Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Guillaume DUDÉ



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

